



# Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

# 2021

# Avant-propos

## Edito du président

2021 est marqué par la fin des confinements liés à la crise sanitaire COVID et la reprise normale de l'activité.

La mise en œuvre des extensions de consignes de tri des emballages plastiques a permis de diminuer le taux de refus ainsi que le déclassement. Les efforts de chacun en faveur des gestes de tri doivent être poursuivis afin de contenir la hausse des coûts de collecte et de traitement, qui au-delà du syndicat, demeure une problématique nationale. Dans cet objectif, le SICTOM a déployé en 2021 davantage d'actions de communication et de prévention auprès des usagers du territoire, quels qu'ils soient. Les services ont été réorganisés afin d'optimiser les échanges avec nos usagers et raccourcir le délai de traitement des demandes. De même, les différentes commissions mises en place avec la nouvelle mandature travaillent sur les projets du syndicat, notamment la CPESF réunissant élus et usagers.

Si le SICTOM, comme tout syndicat de collecte et de traitement des déchets, exerce son activité dans un cadre réglementaire précis, nous mettons un point d'honneur à faire évoluer les services en fonction des besoins exprimés des usagers. La marche en avant est enclenchée.

## Pourquoi un rapport annuel ?

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. A cette fin, la loi Barnier précise qu'il revient au Président d'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestions des déchets ménagers et assimilés de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe de ce décret. De plus, le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 issu de la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte modifie les indicateurs minimums à présenter.

## Faits marquants de 2021

On peut noter les faits marquants suivants :

- Une année encore marquée par la crise sanitaire COVID avec des confinements et donc un service déchets un peu perturbé
- La mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques au 01/04/2021
- Une baisse du taux de refus de tri
- La continuité de déploiement des actions de prévention
- Un regain d'activités en déchèteries après une fermeture en 2020 lié à la crise COVID

- 1 | **Le territoire** 4
- 2 | **La prévention** 6
- 3 | **L'accueil et la communication** 7
- 4 | **La collecte** 8
- 5 | **Le traitement** 13
- 6 | **Indicateurs financiers** 16
- 7 | **L'emploi et l'impact environnemental** 20
- 8 | **Perspectives 2022** 21

# Le territoire

## Le périmètre

Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire est un syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères dans la région Centre-Val de Loire, de typologie rurale dispersée, créé en 1976.

3 communautés de communes sont adhérentes au SICTOM :

- ▶ La communauté de communes des Loges (pour l'ensemble de ses communes) ;
- ▶ La communauté de communes du Val de Sully (pour l'ensemble de ses communes) ;
- ▶ La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour 24 de ses communes.

CC adhérentes	Nombre de communes	Nombre d'habitants en 2021
CC des Loges	20	43 165
CC du Val de Sully	19	24 470
CC Canaux en Forêts et Gâtinais	24	16 210

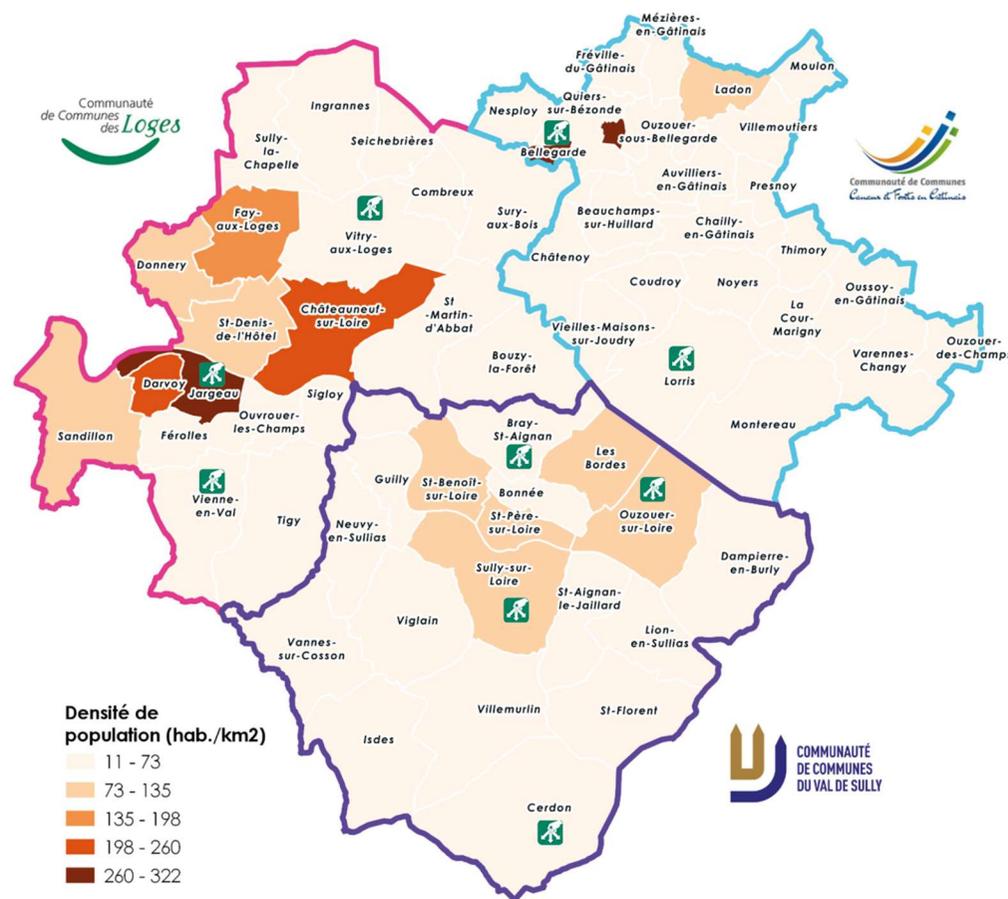


83 844<sup>1</sup>

COMMUNES

63

<sup>1</sup>Population légale INSEE 2018 (publiée en 2021). N.B. : la population estimée pour 2020 est de 83 647 hab.



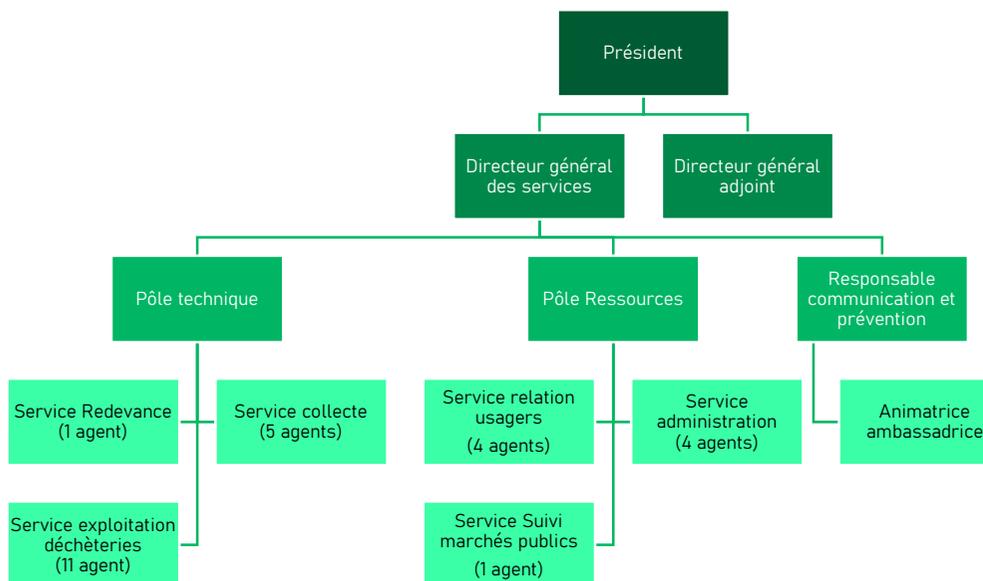
## Les compétences

Le SICTOM de Châteauneuf exerce la **compétence collecte** en prestation sur son territoire. La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés est transférée au **SYCTOM** Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères des Régions de Gien et Châteauneuf-sur-Loire.

COMPETENCE EXERCEE	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Papiers, journaux, magazines	Verre	Déchèteries
SICTOM	COLLECTE	COLLECTE	COLLECTE	COLLECTE	COLLECTE
SYCTOM	TRANSPORT & TRAITEMENT				TRAITEMENT <sup>1</sup>

## Personnel

Le service déchets emploie 27 agents. Une partie des agents ont pour rôle la gestion de la redevance incitative : facturation, fichiers usagers, assistance.



## Organisation du service

Les compétences exercées par la collectivité (collecte de l'ensemble des flux) sont gérées en prestation exceptée la collecte ponctuelle des encombrants et le haut de quai des déchèteries gérés en régie.

Prestataire	Marché	Début de contrat	Fin de contrat
SEPUR	Collecte PAP/AV des DMA	05/02/18	03/02/24
SEPUR	Déchèteries ( <i>transport de tous les flux / traitement de certains flux</i> )	29/01/20	28/01/25
Martin environnement	Transport/traitement DDS	29/01/20	28/01/25
TRISALID	Tri des emballages	01/11/19	31/12/28
SOCCIOM	Tri des papiers	01/11/19	31/10/22
INCITAT	Gestion contrôle d'accès des colonnes	08/08/19	08/08/22
ANCO + SCTI	Lavage intérieur + maintenance lourde des colonnes enterrées	09/08/19	09/08/22
STYX	Fourniture/Maintenance du logiciel de gestion du parc de contenants et de la facturation	15/05/19	15/05/22

### Services gérés en Régie par le SICTOM

Déchèteries (haut de quai)
Lavage externe et maintenance légère des colonnes
Maintenance et gestion du parc de bacs roulants

<sup>1</sup> Des tout-venants incinérables, des encombrants, des gravats et des déchets verts

## 2 | La prévention

Dans la continuité du **Programme Local de Prévention des Déchets** lancé en 2016 et du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SICTOM met en œuvre des actions de prévention et réduction des déchets.

### Le compostage

#### Compostage individuel

Le SICTOM propose 2 modèles de composteurs aux usagers (345 litres ou 620 litres). Un guide pratique est fourni lors du retrait du composteur.

En 2021, 226 composteurs ont été distribués. Au total, le SICTOM a distribué 5 440 composteurs individuels depuis le début de cette action en 2016 soit presque 20% des foyers habitant en maison. Des ateliers compostage ont également été organisés.

#### Compostage collectif

Le SICTOM accompagne les communes pour la mise en place et le suivi de plateformes de compostage collectifs dans les résidences et établissements (écoles, accueils de loisirs, EHPAD, etc.). Il met à disposition les composteurs, forme les référents et assure la communication auprès des utilisateurs.

En 2021, le SICTOM a mis en place de nouvelles plateformes de compostage collectif :

- ▶ Deux sites de compostage au Château de Sully ;
- ▶ Un site sur le groupe périscolaire d'Ouzouer sur Loire ;
- ▶ Des jardins partagés à Fay-aux-Loges.

### Le broyage

En 2021, 180 interventions de broyage des déchets verts à domicile ont été effectuées par l'Association pour le Développement et la Solidarité et Val Espoir 45.

### Actions+

Le SICTOM réalise plusieurs actions de prévention en plus des actions de compostage :

- ▶ En 2021, le SICTOM a mis en place des actions de prévention sur plusieurs marchés : Lorris, Sully-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire ;
- ▶ Des actions de sensibilisation ont également eu lieu sur les déchèteries ;

En plus de ces actions, le SICTOM distribue en libre-service aux usagers des autocollants STOP PUB.

### Conventions

La convention en partenariat avec Art en Sens, portant sur le réemploi des objets collectés en déchèteries, a été prolongée de nouveau en 2021. Deux conventions ont également été renouvelées en 2021 :

- ▶ La convention en partenariat avec l'association Châteauneuf-sur-Loire en Transition ;
- ▶ La convention de partenariat pour la collecte de livres avec Respirer.

# 3 | L'accueil et la communication

## L'accueil

L'accueil est en partie organisé grâce à l'application **ClicRDV**. Cette application permet de faciliter les démarches des usagers (emménagement, déménagement, changement de dotation ou de situation personnelle...) en proposant des créneaux de rendez-vous dans les locaux du SICTOM.

Période	Accueil physique	ClicRDV
Janvier à mars	505	126
Avril à juin	425	248
Juillet à septembre	396	198
Octobre à décembre	494	112
<b>TOTAL</b>	<b>1 820</b>	<b>684</b>

## La communication

### Réseaux sociaux

La page Facebook du SICTOM, créée en 2020, permet de communiquer l'actualité du SICTOM, de partager les informations en temps réel sur les pages des communes adhérentes et d'interagir avec les usagers. En 2021, le SICTOM a publié plus de 65 posts.

### Site internet

Le site Internet a reçu en 2021, près de 154 340 visites soit une hausse de fréquentation de 71 % par rapport à 2020.

Lien : <https://www.sictom-chateauneuf.fr/>

### Newsletter

La newsletter du SICTOM est une lettre électronique mensuelle qui fournit aux usagers abonnés des informations pratiques sur les services proposés : broyage, collectes exceptionnelles de souches et de pneus, décalages des collectes liés aux jours fériés, mais aussi rappel des consignes de tri, gestes et actions en faveur de la réduction des déchets.

Durant 2021, 102 nouveaux usagers supplémentaires se sont abonnés.

## Compte personnel

Le compte personnel en ligne permet à l'utilisateur de consulter l'historique et le nombre de levées du bac ordures ménagères ou de dépôts en apport volontaire réalisés avec le badge et ses dernières factures.



## Le guide du SICTOM

Le guide du SICTOM s'adresse aux usagers et regroupe l'ensemble des informations pratiques sur les déchèteries, les ordures ménagères, la réduction des déchets le tri et la redevance incitative.

Le guide du SICTOM est distribué notamment dans le kit nouveaux arrivants destiné aux personnes qui emménagent sur le territoire du SICTOM.



## Les animations



Le SICTOM propose au jeune public âgé de 6 à 15 ans des animations dans les établissements scolaires et accueils de loisirs. L'animatrice déchets (compostage, gaspillage alimentaire), de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets. En mars, a eu lieu le concours « Affiche ton tri » dans les collèges, ce sont les collégiens de Tigy qui ont remporté le concours.

Depuis 2021, le SICTOM a mis en place l'opération « J'OUVRE MON JARDIN », consistant en des ateliers sur le compostage individuel organisés dans le jardin des participants. Le but est de partager ses conseils et d'échanger sur le compostage. Il a également collaboré avec la commune de Vitry-aux-Loges pour organiser l'action « Je nettoie mon village ».

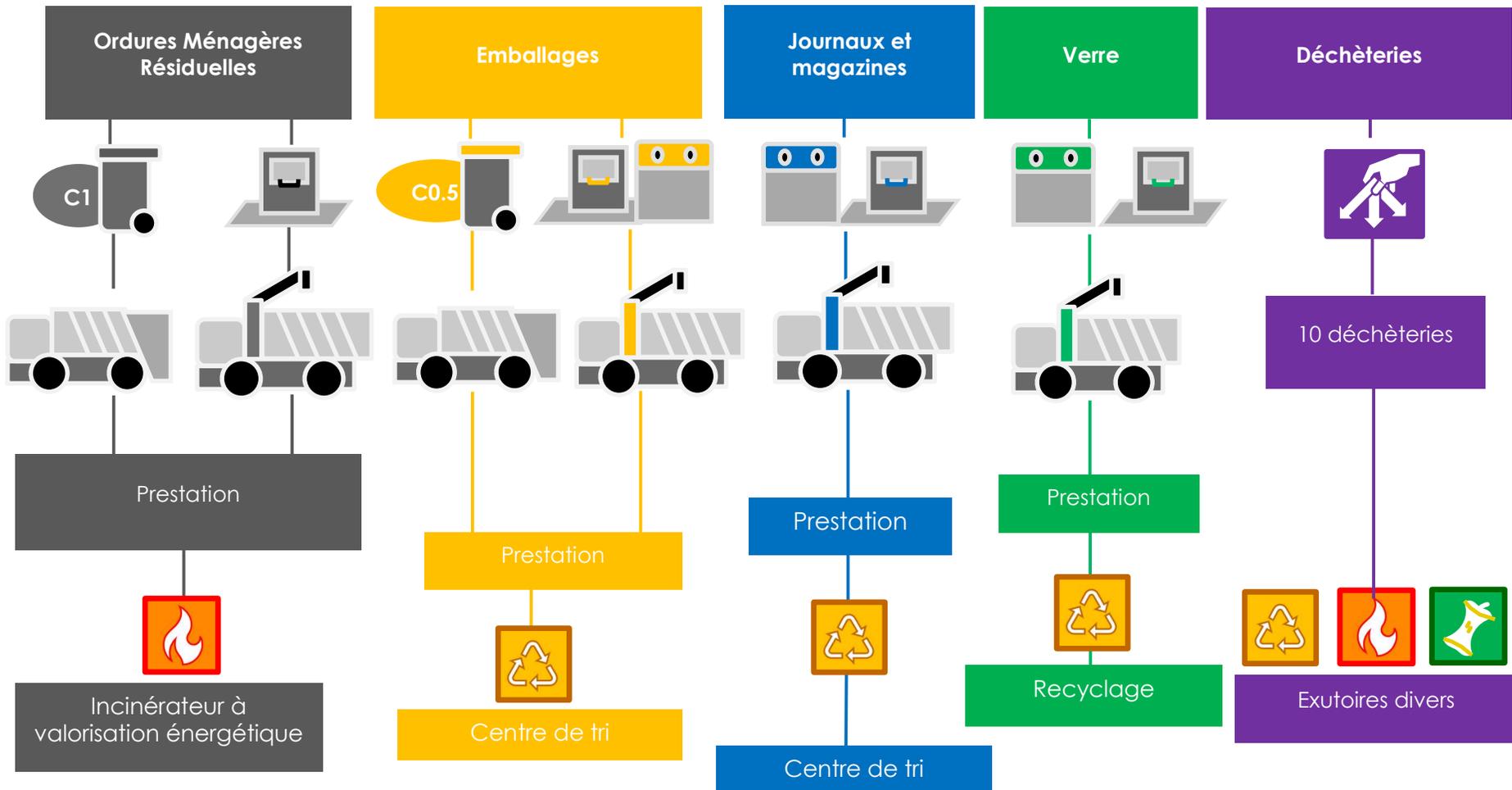
## Plaquettes de communication

De nombreux supports de communication ont été diffusés en 2021 : le calendrier de collecte, le dépliant « Le mémo tri », le rapport annuel 2020, le feuillet « Nouveaux arrivants », les autocollants consignes de tri/pictogramme flux déchèteries/signaletique.

# Synoptique du service

**C1** : fréquence de collecte 1 fois par semaine

**C0.5** : fréquence de collecte 1 fois toutes les deux semaines



# Chiffres clés 2021

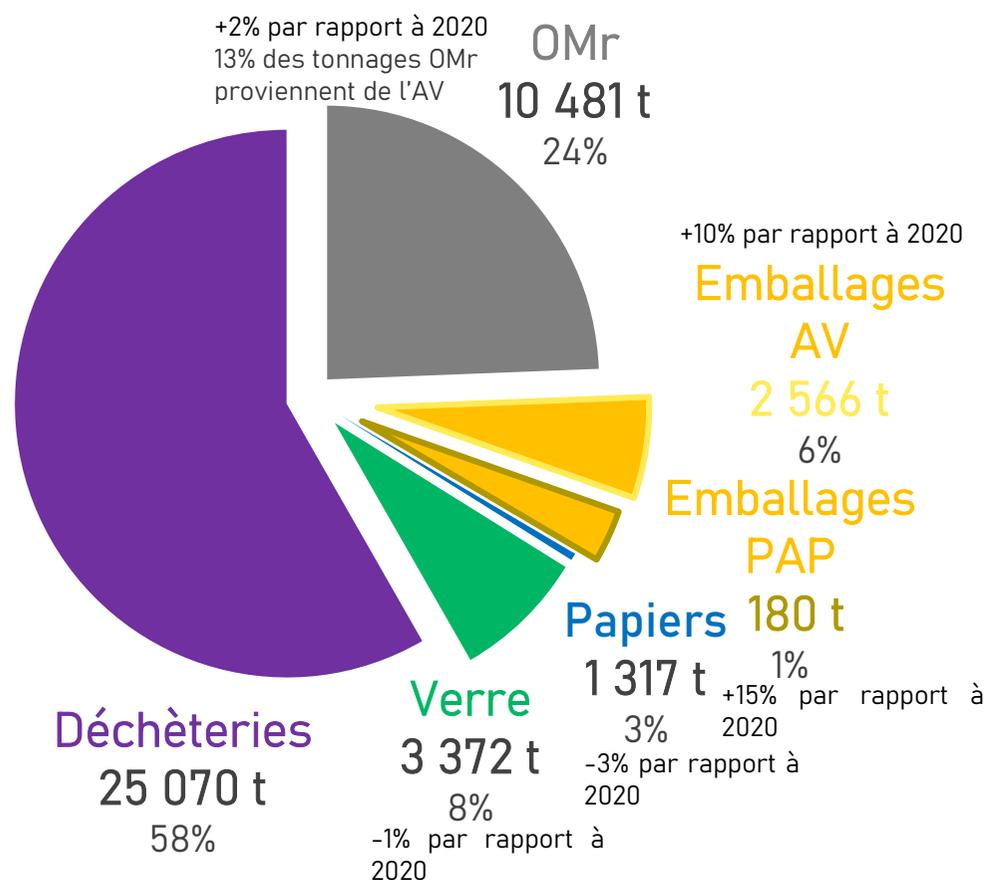
AV : Apport Volontaire

OMr : Ordures ménagères résiduelles

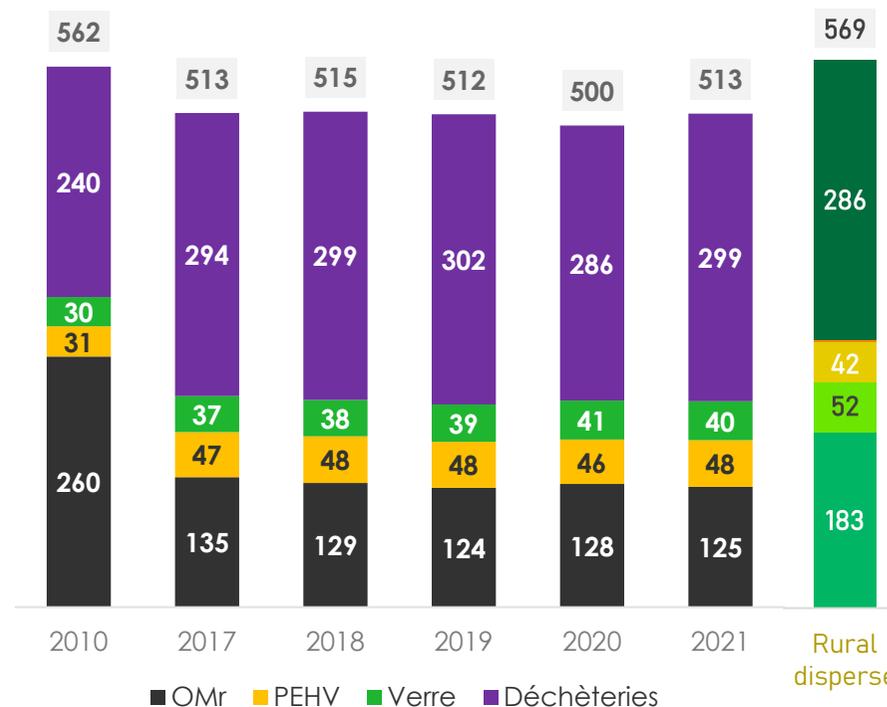
PAP : Porte à Porte

DMA : Déchets ménagers et assimilés

## DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES



## Evolution des performances de DMA



Entre 2017 et 2021, on note une tendance à la baisse du ratio d'ordures ménagères résiduelles et des ratios de flux recyclables stables. L'année 2020 est particulière du fait de la crise sanitaire COVID (fermetures des déchèteries prolongées). L'année 2021 présente une diminution de 52% des OMr par rapport à 2010 et de 7% par rapport à 2017 (1<sup>ère</sup> année effective de mise en place de la Redevance Incitative). Cependant, le ratio de DMA est resté stable depuis 2017 du fait notamment d'une augmentation des tonnages en déchèteries (augmentation des tonnages de gravats en particulier et de tonnages fortement liés à la météo). **On remarque de bonnes performances générales du SICTOM vis-à-vis des autres collectivités de typologie rurale dispersée, ceci s'expliquant par les actions mises en place et le mode de financement en redevance incitative.**

# Organisation

## Collecte en porte-à-porte

La collecte en porte-à-porte est réalisée pour trois flux :

- ▶ Les **ordures ménagères résiduelles** : collectées en bacs pucés ;
- ▶ Les **emballages** collectés en bacs à couvercle jaune **uniquement sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire.**

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages
Mode d'exploitation	Prestation	Prestation
Fréquence (PAP)	1 fois par semaine	1 fois par mois
Nombre de foyers desservis	27 744	Foyers de Châteauneuf-sur-Loire : 3 664
Tonnages 2021	9 402 t	180 t
Ratios 2021	147 kg/hab.	22 kg/hab.

## Usagers en équipés en bacs OMr :

Au total, 29 419 usagers du territoire sont équipés en bac à ordures ménagères dont 27 951 ménages particuliers dont 207 collectifs, 1 024 professionnels et 441 administrations publiques. La répartition des usagers par bac est la suivante :

Taille de bac OMr	Nombre d'usagers
80 L	8 670
120 L	13 978

Taille de bac OMr	Nombre d'usagers
180 L	5 048
240 L	857
360 L	401
660 L	465

Les tailles de bac les plus utilisées sont le 120L avec 48% d'usagers et le 80L avec 30% d'usagers.

## Maintenance des bacs OMr

En 2021, le SICTOM a réalisé 3 216 interventions sur les bacs d'ordures ménagères des usagers. La moitié de ces interventions concernaient un changement de dotation de bac.

Il y a eu 22% d'interventions de plus en 2021 qu'en 2020 et 2% de plus qu'en 2019.

## Taux de présentation des bacs d'OMr des particuliers :

17 levées incluses dans le forfait

Nombre de levées/an	2020	2021	Évolution en %
0 à 4	3 544	4 075	+ 15%
5 à 14	9 679	13 354	+ 38%
15 à 24	11 592	10 539	- 9%
25 à 34	2 708	2 244	- 17%
35 à 44	744	655	- 12%
45 à 52	600	586	- 2%
TOTAL	28 867	31 453	+ 9%

On observe une augmentation des faibles nombres de levées par an (entre 0 à 4 et entre 5 à 14 levées) entre 2020 et 2021.

## Collecte en apport volontaire



La collecte en apport volontaire est réalisée pour trois flux :

- ▶ Les **ordures ménagères résiduelles** collectées en colonnes enterrées et semi-enterrées 5m<sup>3</sup> avec contrôle d'accès ;
- ▶ Les **emballages** collectés en colonnes aériennes et enterrées ;
- ▶ Les **papiers, journaux et magazines** collectés en colonnes aériennes et enterrées ;
- ▶ Le **verre** collecté en colonnes en aériennes et enterrées.

## Nombres de dépôts réalisés pour les OMr 2021 :

27 dépôts inclus dans le forfait

Nombre de dépôts/an	Nombre d'usagers par tranche
0 à 49	8 733
50 à 99	671
100 à 399	153
<b>TOTAL</b>	<b>9 557</b>

La majorité des usagers a réalisé entre 0 et 49 dépôts par an en colonne OMr en 2021.

Mode d'exploitation	Ordures ménagères résiduelles		Emballages		Journaux et magazines		Verre	
	Prestation		Prestation		Prestation		Prestation	
Type de contenant (AV)	Enterrées avec contrôle d'accès	Semi-enterrées avec contrôle d'accès	Aériennes	Enterrées	Aériennes	Enterrée	Aériennes	Enterrées
Nombre de contenant (AV)	91		463	3	217	1	223	4
Nombre d'usagers desservis	9 108 foyers		83 844 hab.		83 844 hab.		83 844 hab.	
Tonnages 2021	1 079 t		2 566 t		1 317 t		3 342 t	
Ratios 2021	125 kg/hab.		33 kg/hab.		16 kg/hab.		40 kg/hab.	

## Accès au service pour les professionnels

Les usagers professionnels et assimilés du service peuvent bénéficier de collectes supplémentaires sur demande. Cette collecte supplémentaire peut être demandée de façon régulière ou de façon ponctuelle. Pour y accéder, les entités doivent souscrire une prestation spécifique auprès du SICTOM, dont le tarif sera communiqué lors de cette demande. Au-delà d'une production de 8 000 L par semaine d'ordures ménagères résiduelles, ils ne sont pas collectés par le service.

## Collecte en déchèterie

Le SICTOM compte 10 déchèteries sur son territoire, qu'il gère en régie pour le haut de quai. Les déchèteries sont accessibles aux particuliers du territoire gratuitement sous la limite de 2m<sup>3</sup> par jour (sauf D3E, huiles et batteries sans limitation) et aux professionnels sous conditions financières.

### Déchets collectés



Incinérables



Non incinérables



Mobilier



Déchets verts



Déblais/ Gravats



Métaux/  
Vélos



Cartons



Bois



D3E



Textiles



Batteries



Pneumatique



DDS



Piles/accumulateurs



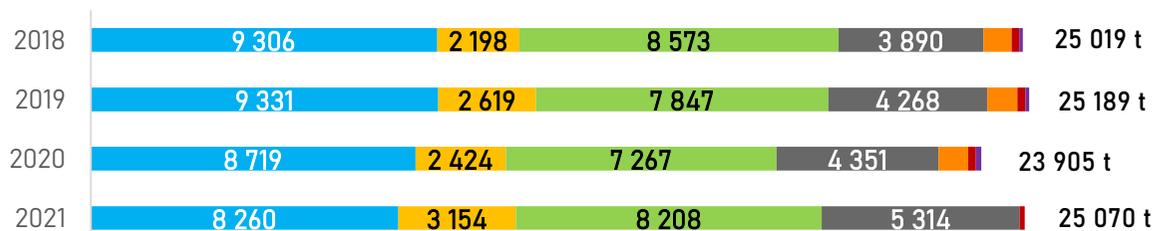
Radiographies



Cartouches d'encre

### Tonnages

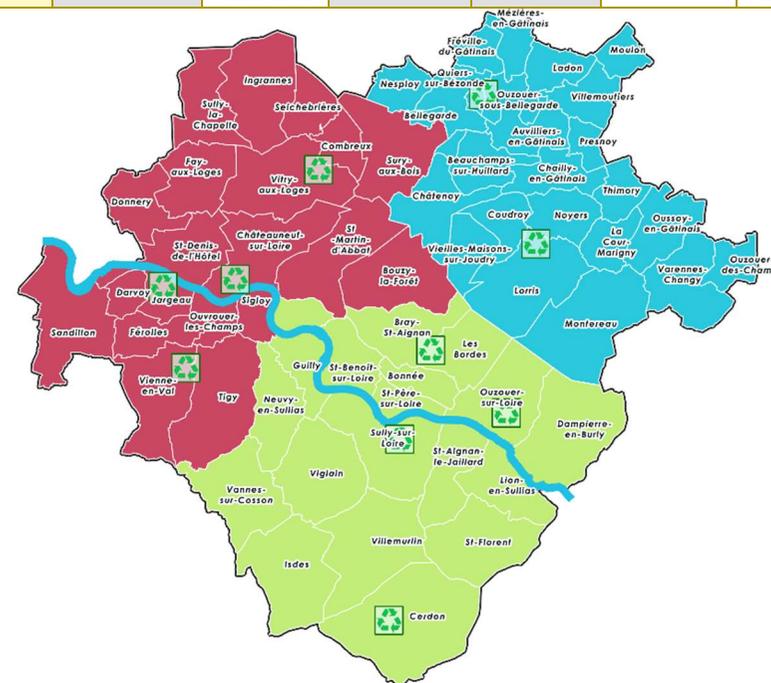
Entre 2018 et 2021, les tonnages des déchèteries sont restés stables. Les encombrants et les déchets verts représentant 33% chacun.



■ Encombrants ■ Matériaux recyclables ■ Déchets verts ■ Déblais et gravats  
 ■ DEEE ■ Déchets dangereux ■ Autres déchets

### Accès et localisation

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Châteauneuf-sur-Loire	13h-17h	9h-12h 13h-17h	9h-12h 13h-17h	13h-17h	9h-12h 13h-17h	9h-12h 13h-17h	
Jargeau							
Lorris							
Ouzouer-sur-Loire		9h-12h 13h-17h	9h-12h 13h-17h	13h-17h	9h-12h 13h-17h	9h-12h 13h-17h	
Sully-sur-Loire							
Ouzouer-sous-Bellegarde							
Vienne-en-Val		9h-12h 13h-17h	13h-17h Uniquement Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre		13h-17h	9h-12h 13h-17h	
Vitry-aux-Loges							
Bray-Saint-Aignan							
Cerdon		9h-12h 13h-17h			13h-17h	9h-12h 13h-17h	

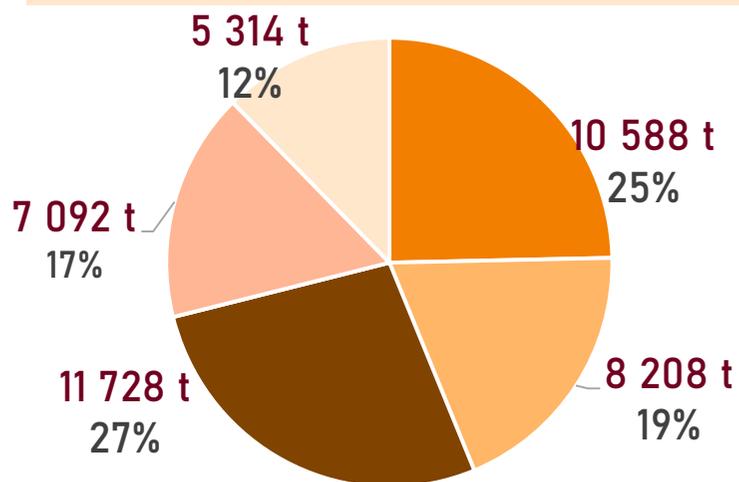


# Modalités d'accueil des usagers depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour les usagers du territoire du SICTOM

	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4
Type d'usagers Déchets acceptés	Ménages	Professionnels / Administrations	Professionnels	Administrations
Modalités d'accès	Accès libre	Dépôt samedi interdit / Accès avec carte (volume et modalités suivantes)		
Carton	2m <sup>3</sup> / jour	< 2m <sup>3</sup> / jour  Si >2m <sup>3</sup> /j - > • Professionnels : cas 3 • Administrations : cas 4	> 2m <sup>3</sup> / jour Et < 4m <sup>3</sup> / jour  Carte* 4 dépôts (108 euros) ou 12 dépôts (324 euros)  Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2	> 2m <sup>3</sup> / jour Et < 4m <sup>3</sup> / jour  Carte* 12 dépôts (324 euros)  Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2
Ferrailles				
Déchets végétaux dont souche d'arbres < 15 cm				
Bois				
Tout venant				
Textiles (si dépôt bornes = gratuit)				
Gravats	Refusé	Se renseigner auprès du gardien pour le dépôt : 60 litres /semaine avec carte de dépôt  Carte annuelle de couleur bleu (150 euros)	Refusé	
Déchets électriques et électroniques	Autorisé			Refusé
Déchets dangereux				
Piles et accumulateurs / batteries/ Huiles de vidange/friture / Néons / Batteries/ Radiographies	Opérations ponctuelles	Refusé	Refusé	Contactez le SICTOM
Pneumatiques				

# Chiffres clés

## VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



- Valorisation matière
- Valorisation organique
- Incinération avec récupération d'énergie
- Stockage
- Stockage pour inertes

Le mode de valorisation principal des déchets ménagers et assimilés est l'incinération avec récupération d'énergie (27%), suivie par la valorisation matière (25%).

### Taux de refus

En 2021, le taux de refus du SICTOM moyen est de 34%, soit un taux en baisse par rapport à 2020. Néanmoins, cela reste un taux de refus relativement élevé qui induit des surplus de coûts évitables pour le service. Pour rappel, le **taux de 2020** était de **43%** et celui de **2019** de **42%**.

34%

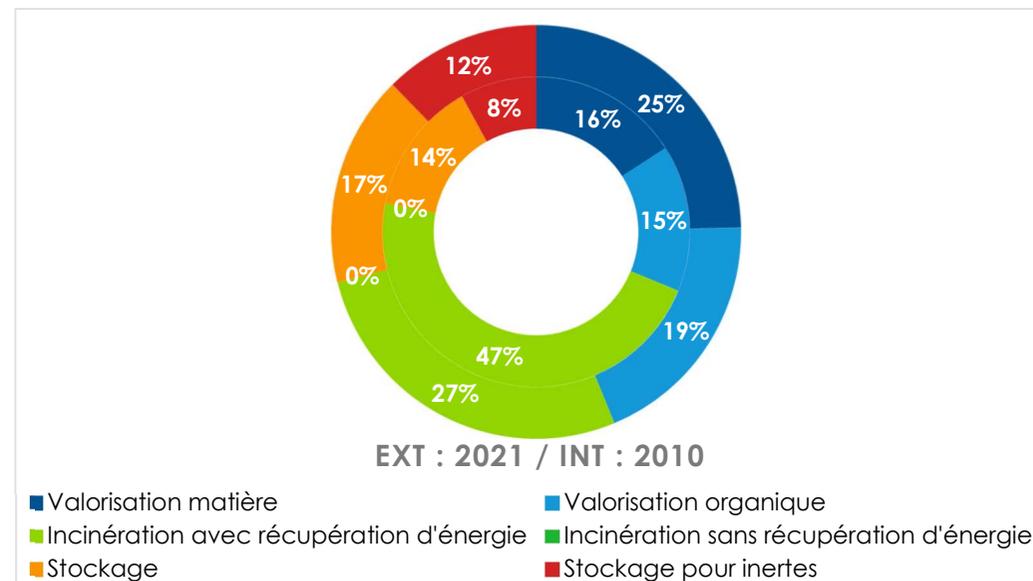
## Indice de réduction de la quantité de déchets enfouis

L'indice de réduction des quantités de déchets enfouis est calculé en multipliant les tonnages de déchets non dangereux et non inertes enfouis en 2021 par 100 et en divisant par les tonnages enfouis en 2010.

111

Cet indice est de 111 ce qui indique que les tonnages admis en stockage ont augmenté. L'objectif réglementaire de réduction de 50% des DMA admis en stockage par rapport à 2010 d'ici 2025 n'est donc pas encore atteint.

## Évolution des taux de valorisation et comparaison aux référentiels



Les taux de valorisation matière et organique ont tous deux augmenté entre 2010 et 2021. Le taux d'incinération a diminué de 20% en 11 ans notamment grâce aux diminutions des tonnages OMr.

# Organisation

## La valorisation

	Type de valorisation	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Énergétique	Incinération
Multi matériaux	Matière	Tri
Journaux et magazines	Matière	Tri
Verre	Matière	Recyclage
Cartons	Matière	Tri
Métaux	Matière	Recyclage
Bois	Matière	Broyage
Déchets verts	Matière	Compostage
Tout-venant	Combinaison	Stockage/Incinération
Mobilier	Combinaison	Filière de traitement spécialisée
Gravats	Matière	Réutilisation
DEEE	Combinaison	Filière de traitement spécialisée
Huiles minérales	Combinaison	Filière de traitement spécialisée
Objets pour réemploi	Réemploi	Réemploi
Batteries	Combinaison	Filière de traitement spécialisée
Piles et accumulateurs	Combinaison	Filière de traitement spécialisée
Pneus	Combinaison	Incinération/Recyclage

## Le transfert

Les ordures ménagères résiduelles sont massifiées au centre de transfert du SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire à Bray-Saint-Aignan avant d'être transportés par le syndicat à l'installation d'Arrabloy.

Le verre, les journaux et magazines, les emballages et les cartons des déchèteries sont regroupés sur les centres de tri situés à Saran et à Lorris, avant d'être transportés chez les repreneurs en filière de recyclage.

## Les installations

Les déchets du SICTOM sont traités par le SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire. Les installations de traitement du SYCTOM exploitées pour le traitement des déchets du SICTOM sont les suivantes :

	<p><b>Le centre de stockage de déchets non dangereux</b></p> <p>Ouverture : 1980            Capacité autorisée : 30 000 t/an            Tonnages entrants 2021 : 19 896 t</p>
	<p><b>Le centre de stockage des déchets inertes</b></p> <p>Tonnages entrants 2021 : 5 314 t</p>
	<p><b>L'unité de valorisation énergétique</b></p> <p>Ouverture : 1999            Capacité autorisée : 78 000 t/an            Tonnages entrants 2021 : 51 612 t            Performance énergétique : 40 %            Production d'énergie : 18 400 MWh/an  <i>dont 11 047 MWh en autoconsommation</i></p>

Les refus de tri sont incinérés. L'incinération génère également des refus :

- # Les **scories** (4 014 t) : enfouissement
- # Les **mâchefers** (3 161 t) : réemploi en sous-couche routière
- # Les **métaux** (508 t) : recyclage
- # Les **REFIOM**<sup>13</sup> (1 431 t) : enfouissement

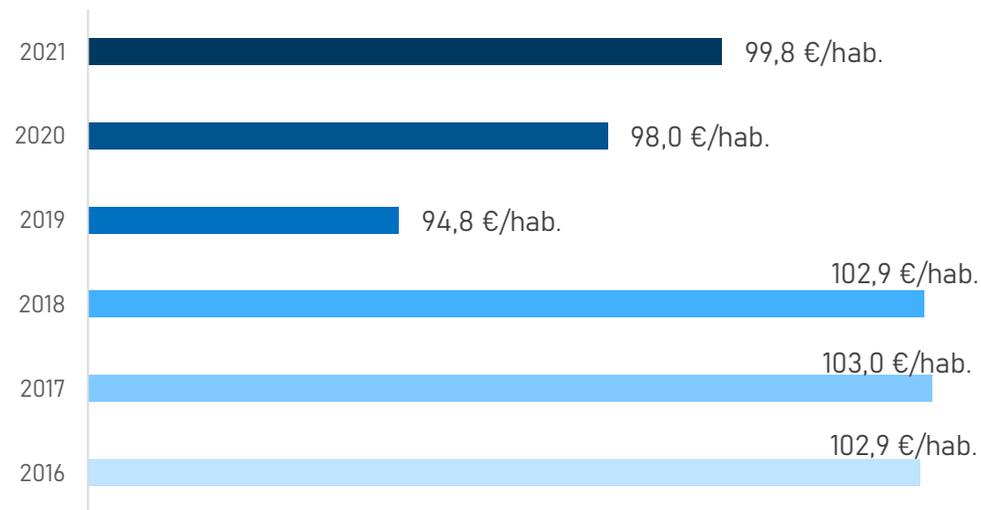
<sup>13</sup>Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

# 6 | Indicateurs financiers

Basée sur la matrice des coûts® 2021 (méthode ADEME)

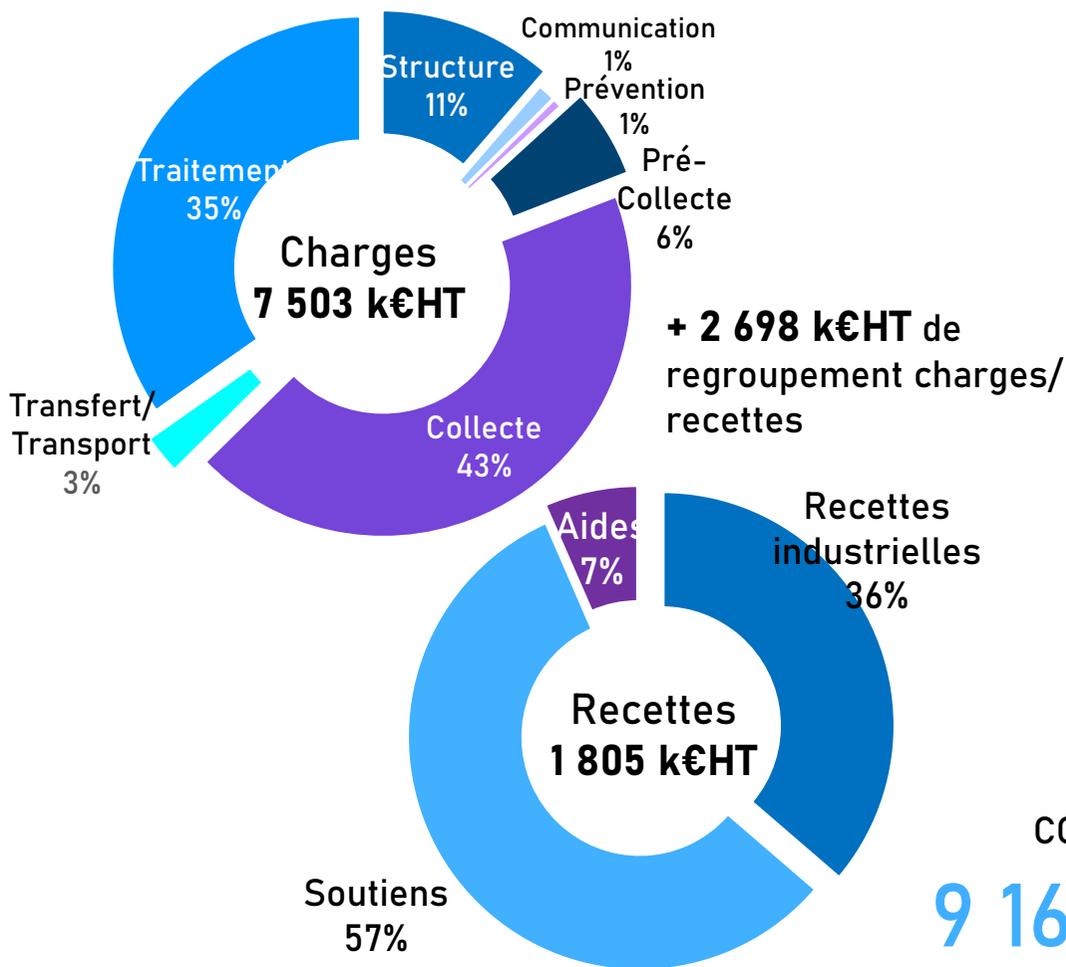
## Chiffres clés 2021

### Évolution du coût aidé HT par habitant



Entre 2016 et 2021, le coût aidé HT par habitant du service déchets du SICTOM a diminué de 3%. On observe une relative stabilisation du coût entre 2020 et 2021.

*Coût aidé = ensemble des charges de la collectivité (structure, prévention, communication, collecte, traitement, déchèteries...) - ensemble des recettes de la collectivité (vente de matériaux, soutiens, aides...) = coût de gestion des déchets restant à la charge de la collectivité*



COUT AIDE TTC en 2021

**9 162 384 €TTC**

REDEVANCE INCITATIVE

**9 970 138 €**

FACTURATION EN DECHETERIES

**9 838 €**

# Plus en détail

## Les charges

	Montant HT	Coût à l'habitant HT
Charges de structure	771 k€	9 €/hab.
Charges de communication	83 k€	1 €/hab.
Charges techniques	6 649 k€	79 €/hab.
Prévention	46 k€	0.5 €/hab.
Pré-collecte	397 k€	5 €/hab.
Collecte	2 951 k€	35 €/hab.
Transport/Traitement	2 528 k€	30 €/hab.
Regroupement de charges	728 k€	9 €/hab.
<b>Total charges HT</b>	<b>7 503 k€</b>	<b>90 €/hab.</b>
Regroupement de charges et produits	2 669 k€	32 €/hab.
<b>TVA acquittée</b>	<b>796 k€</b>	<b>9,5 €/hab.</b>

## Les produits et le financement

	Montant	à l'habitant
Recettes industrielles	655 k€	8 €/hab.
Soutiens	1 031 k€	12 €/hab.
Aides	119 k€	1 €/hab.
<b>Total produits</b>	<b>1 805 k€</b>	<b>22 €/hab.</b>

Redevance incitative	9 970 k€
Facturation en déchèteries	10 k€
<b>Total financement</b>	<b>9 980 k€</b>

# 4 344 k€HT

Chapitre Indicateurs financiers

Réglé au syndicat de traitement SYCTOM en 2021

Les principales prestations confiées à des entreprises **2 865 k€HT** en 2021

Prestation	Prestataire	Montant HT
Collecte en porte à porte et en apport volontaire	SEPUR	2 137 k€
Transport et traitement de certains flux en déchèteries	SEPUR	728 k€
Tri des emballages	TRISALID	648 k€
Tri des papiers	SOCCIOM	65 k€

## Les coûts aidés par flux

	Coût aidé SICTOM 2021			Référentiel rural dispersé 2018	Référentiel Centre Val de Loire 2019
	k€ TTC	€ HT/t	€ HT/hab.	€ HT/hab.	€ HT/hab.
OMR	5 370	469	59	45	48
Emballages	232				
Papiers/Journaux	67	54	3	7	13
Verre	94	25	1	1	1
Déchèteries	3 364	158	37	25	26
<b>Tout flux confondus</b>	<b>9 162</b>	<b>222</b>	<b>100</b>	<b>81</b>	<b>93</b>

Les coûts aidés du SICTOM en 2021 sont supérieurs aux coûts aidés des services déchets des collectivités de même typologie d'habitat en 2018 (dernier référentiel connu à date pouvant en partie expliquer l'écart). On observe une différence moins nette avec le référentiel régional 2019.

Les OMR se situent au-dessus du référentiel, ceci s'explique notamment par les coûts d'incinération élevés non compensés par un ratio faible à 125 kg/hab. Les recyclables hors verre sont maîtrisés notamment grâce au schéma de collecte emballages/papiers et à la maîtrise des coûts de collecte avec l'apport volontaire majoritaire. Les déchèteries sont élevées notamment en lien avec les coûts de transport/traitement élevés.

# Matrice des coûts 2021

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Total
Structure	376 177 €	14 321 €	115 551 €	262 187 €	2 565 €	770 801 €
Communication	40 118 €	1 539 €	12 424 €	28 203 €	276 €	82 860 €
Prévention	25 119 €	- €	- €	20 860 €	- €	45 979 €
Pré-collecte	261 339 €	35 994 €	99 820 €	- €	- €	397 153 €
Collecte	1 413 157 €	137 078 €	583 742 €	816 559 €	- €	2 950 536 €
Transfert/transport	177 051 €	- €	- €	- €	- €	177 051 €
Tri et conditionnement	- €	- €	713 543 €	- €	- €	713 543 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	1 498 398 €	31 020 €	1 529 418 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	107 873 €	- €	107 873 €
Regroupement : transfert/transport et traitement	- €	- €	- €	727 800 €	- €	727 800 €
<b>Total charges</b>	<b>2 293 261 €</b>	<b>188 932 €</b>	<b>1 525 080 €</b>	<b>3 461 880 €</b>	<b>33 861 €</b>	<b>7 503 014 €</b>
Regroupement : Incinération - Energie	2 668 504 €	- €	- €	- €	- €	2 668 504 €
Ventes de matériaux	- €	55 295 €	402 886 €	186 626 €	- €	644 807 €
Autres produits	6 369 €	95 €	765 €	3 400 €	17 €	10 646 €
Tous soutiens des éco-organismes	1 741 €	44 386 €	881 826 €	103 058 €	- €	1 031 011 €
Reprise des subventions d'investissement	41 063 €	4 463 €	21 532 €	51 561 €	253 €	118 872 €
<b>Total produits</b>	<b>49 173 €</b>	<b>104 239 €</b>	<b>1 307 009 €</b>	<b>344 645 €</b>	<b>270 €</b>	<b>755 016 €</b>
Montant de la TVA acquittée	457 630 €	9 665 €	81 482 €	246 983 €	442 €	796 202 €
Redevance incitative	9 970 138 €	- €	- €	- €	- €	9 970 138 €
Facturation en déchèteries	- €	- €	- €	9 838 €	- €	9 838 €
<b>Total contribution des usagers</b>	<b>9 970 138 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>9 838 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 979 976 €</b>

# Modalités de financement

Depuis 2017, le service déchets du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire est financé par la Redevance Incitative (RI) qui sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets :

- ▶ La mise à disposition des équipements de collecte ;
- ▶ La collecte et le traitement des ordures ménagères avec valorisation énergétique ;
- ▶ La gestion des 10 déchèteries du territoire ;
- ▶ La collecte en colonnes et le traitement des emballages en verre, des papiers et des emballages recyclables ;
- ▶ Les charges de structure du SICTOM.

## Tarifs

Les tarifs se composent :

- ▶ D'une part fixe comprenant l'accès au service et aux déchèteries et l'abonnement collecte ordures ménagères et recyclables.
- ▶ D'une part variable comprenant le nombre de levées du bac OMr ou de dépôts dans les colonnes OMr avec un forfait minimal de 17 levées ou 27 dépôts.

## Grille de dotation OMr

Le volume du bac d'un foyer est fixé selon la grille de dotation suivante :

Composition du foyer	Volume du bac OMr
1 personne	80 L
2 à 3 personnes	120 L
4 à 5 personnes	180 L
6 à 7 personnes	240 L
8/9/10 personnes	360 L
Professionnels	Volume de bac au choix + possibilité de choisir un 660 L

Bac ordures ménagères	Part accès au service et déchèteries 1	Part fixe collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement 2	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Pour 17 levées 3	Coût annuel total 1 + 2 + 3 (Facturation en 2021)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Levées supplémentaires (Facturation en 2022)
80 l	90,55 €	48,80 €	55,08 €	194,43 €	3,24 € unitaire
120 l		73,20 €	74,12 €	237,87 €	4,36 € unitaire
180 l		109,80 €	102,68 €	303,03 €	6,04 € unitaire
240 l		146,40 €	131,24 €	368,19 €	7,72 € unitaire
360 l		219,60 €	188,36 €	498,51 €	11,08 € unitaire
660 l		402,60 €	331,16 €	824,31 €	19,48 € unitaire
Je dispose d'un badge en complément d'un bac	+ 10 € en complément du tarif du bac	-	-	-	0,95 € unitaire
Badge	Part accès au service et déchèteries 1	Part fixe collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement 2	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Pour 27 dépôts 3	Coût annuel total 1 + 2 + 3 (Facturation en 2021)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Dépôts supplémentaires (Facturation en 2022)
Badge seul	90,55 €	50,00 €	25,65 €	166,20 €	0,95 € unitaire

Tarifs 2021 - Particuliers

# 7 | L'emploi et l'impact environnemental

## L'emploi

Le SICTOM emploie 10 agents issus du droit privé et 17 agents issus du droit public

### Parité Homme – Femme

Le syndicat est composé de 27 agents dont 17 femmes et 10 hommes, soit 63% de femmes. Sur les trois postes de responsable de pôle, un des postes est occupé par une femme.

### Jours non travaillés

	2019 (27.05 emplois)	2020 (26.97 emplois)	2021
Nombre de jours de formations	33,2	2	5
Nb d'accidents du travail	0	3	6
Nb de jours d'arrêt maladie	241	847	412
Nb de jours d'arrêts suite AT	0	333	60
Nb de jours divers arrêts	11	0	0
Nombre total de jours d'arrêt	252	1180	472

En 2021, il y a eu 6 accidents du travail soit deux fois plus qu'en 2020 et 412 jours d'arrêts maladie (66% de plus qu'en 2019). La crise sanitaire COVID a encore impactée l'année 2021 avec des arrêts de travail importants.

## L'impact environnemental

Le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire est sensible aux enjeux climatiques et agit pour réduire son empreinte carbone.

La mise en place de la Redevance Incitative a notamment permis de réduire les tonnages collectés d'OMr et ainsi de réduire les tonnages incinérés. Cela a ainsi impacté positivement les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées par l'activité du SICTOM.

Le SICTOM mène également plusieurs actions afin de mettre en avant l'éco-consommation :

- ▶ Prêt de gobelets réutilisables pour divers événements (manifestation, animations en école etc.) ;
- ▶ Articles sur le zéro-déchet et l'éco-consommation disponibles sur le site du SICTOM ;
- ▶ Page dédiée à l'entretien d'un jardin sans pesticide sur le site internet du SICTOM.

L'ensemble de ces actions permettent de réduire l'impact du SICTOM et de ses usagers sur l'environnement.

Rappelons-le : **« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».**

## 8 | Perspectives 2022

De nouvelles perspectives seront à l'œuvre en 2022.

- Tout d'abord, 2022 marquera le début d'une réflexion sur l'optimisation du service déchets dans le but d'anticiper le renouvellement du futur marché de collecte.
- De plus, le volet prévention sera renforcé avec le développement d'actions de prévention afin de poursuivre la dynamique de réduction des déchets engagée depuis plusieurs années.
- Développement des actions de prévention au sein des établissements scolaires, entreprises et manifestations locales.
- Diffusion de nouveaux supports de communication plus intuitifs.
- Développement du broyage des déchets verts à domicile pour les particuliers.



SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Z.I. Saint-Barthélemy  
BP 97  
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Tél : 02.38.59.50.25  
Courriel : [sictom@sictom-chateauneuf.fr](mailto:sictom@sictom-chateauneuf.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-13h ; 14h-17h

Mardi : 9h-13h ; 14h-18h30

Mercredi : 9h-13h

Jeudi : 9h-13h ; 14h-17h

Vendredi : 9h-13h